Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260976-DE

Département de l'Indre **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet **Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BARON Bernard – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : BONESME Elodie (procuration à DELALANDE Elisabeth) – CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian) – FOUCHET Mathilde (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – QUESADA Jean-François (procuration à BARON Bernard) – THOMAS Vincent (procuration à DARDANT-LORILLOUX Gaëlle)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 23 **Pour : 29**
Absent : 0 **Contre : 0**
Pouvoirs : 6 **Abstention : 0**

N°2026-09-76 : RH – EMPLOI NON PERMANENT – Création d'un emploi non permanent – agent chargé de l'accompagnement des enfants au multi-accueil « Le Manège »
Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter d'un agent contractuel pour renforcer l'équipe des agents du multi-accueil « Le Manège »,

Il vous est proposé de créer, à compter du 1er octobre 2026, 1 emploi non permanent d'accompagnant petite enfance pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260976-DE

d'activité dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h50.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 1er octobre 2026.

L'agent devra justifier d'un CAP dans le domaine de la petite enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer 1 emploi non permanent d'accompagnant petite enfance pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h50 à compter du 1er octobre 2026 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT